

COMPTE-RENDU DU CM DU 13 AVRIL 2016

Ouverture de la séance à 20h39

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Madame Marie-Josèphe LECOMTE qui a donné procuration à Monsieur Marc VIVIEN
- Monsieur Gérard MAHO qui a donné procuration à Madame Pierrette RENY
- Monsieur David LIDA qui a donné procuration à Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR

Madame LEOGANE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

Le compte rendu de la séance du 18 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

II. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT

Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L 2212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°04-2016 – 16/02/2016 - Passation d'un contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société ABSYS.

Décision n°05-2016 – 10/03/2016 - Avenant n° 11 de la convention de partenariat avec le Théâtre de Longjumeau - Saison 2016-2017.

Décision n°06-2016 – 11/02/2016 - Convention de concession d'une fourrière automobile – Société DEPANN'2000.

III. POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguiet, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland) approuve le compte de gestion du comptable municipal pour l'exercice 2015.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame Puech, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.

Le Conseil municipal, à la majorité, 21 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguiet, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland), approuve la présentation du Compte Administratif 2015 de la commune.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2015 BUDGET VILLE

Le Conseil municipal, à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguiet, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland) statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil municipal, à la majorité, 24 voix pour, 3 abstentions (Mme Jaudinot, Mrs Huet, Boulland), décide de faire évoluer les taux d'imposition et fixe les taux suivants pour l'exercice 2016 :

- 15,58 % : Taxe d'Habitation
- 15,12 % : Foncier Bâti
- 79,80 % : Foncier Non Bâti

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur Gérard COUTÉ, le Conseil municipal vote **POUR** à chaque vote de chapitres et opérations **SAUF**

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- 011 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 012 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 014 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 65 (annexe subvention aux associations) : Messieurs Mormont et Rachidi n'ont pas pris part au vote
- 65 (hors subvention aux associations) : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 66 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 67 : 5 abstentions (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 68 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 023 : 5 abstentions (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

Recettes :

- 70 : 5 abstentions (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 73 : 3 abstentions (M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland)

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

- 16 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 20 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 21 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

Recettes :

- 10 : 5 abstentions (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 13 : 5 abstentions (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)
- 024 : 5 contres (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

Le Budget Primitif Principal 2016 de la commune est approuvé à la majorité.

6- INDEMNITES DES ELUS

Un premier tableau des indemnités des élus a été transmis le 7 avril 2016 dans le délai légal. Un 2^{ème} tableau modifié a été envoyé par mail le 12 avril 2016 à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Les élus de l'opposition contestent cet envoi hors délais et de ce fait ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, adopte le nouveau tableau des indemnités.

7- PROVISION POUR CREANCE IRRECOUVRABLE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard COUTÉ, Le Conseil municipal, **à la majorité, 21 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, approuve au titre de la provision pour créance douteuse compte 6817 le montant de 775 000 € au budget primitif 2016.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguière, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland)** approuve le compte de gestion du comptable municipal pour l'exercice 2015. Assainissement.

9- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Puech, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.

Le Conseil municipal, **à la majorité, 21 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, approuve la présentation du Compte Administratif 2015 du budget assainissement.

10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur le rapport de Monsieur Gérard COUTÉ, le Conseil municipal vote **POUR** à chaque vote de chapitres et opérations **SAUF** :

SECTION EXPLOITATION :

Dépenses :

011 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

65 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

67 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

68 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

023 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

Recettes :

70 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

77 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

78 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :

13 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

20 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

21 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

23 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

Recettes :

10 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

13 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

20 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

28 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

021 : 5 abstentions (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

Le Budget Primitif 2016 du budget assainissement est approuvé à la majorité

11- VOTE DE LA COTISATION DU SIVOA 2016

Le Conseil municipal, **à la majorité, 26 voix pour, (Mme Viguière s'est absentée et n'a pas participé au vote)** vote la cotisation du SIVOA 2016 qui s'élève à 15 053.96 €.

12- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR – 2015

Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, décide d'attribuer au Trésorier de Longjumeau, des indemnités de conseil pour un montant de 1 106,81 €.

13- AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve l'institution d'une aide au permis de conduire catégorie B pour les jeunes Ballainvillois. Cette aide est réservée :

- Aux jeunes de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année civile
- A maximum 5 jeunes par année civile
- En échange de 50 heures de travail citoyen.
- Aux résidents depuis plus de 2 ans sur la commune

La commune participera à hauteur de 50% du forfait de base de l'auto-école soit 750 € en 2016. La bourse sera attribuée de manière anonyme par une commission de 4 élus en fonction du projet professionnel du candidat. Le versement sera effectué par la commune après que le jeune ait versé la première moitié du versement, après l'obtention du code et si celui-ci est obtenu dans un délai de 6 mois suivant l'inscription à l'auto-école.

La gestion de ce projet ne relève plus du CCAS mais de la ville.

14- OUVERTURE D'UN SERVICE EXCEPTIONNEL DE GARDE LE VENDREDI 6 MAI 2016

L'ALSH Les Marais sera ouvert le vendredi 6 mai 2016 de 8h30 à 18h30. Le tarif forfaitaire de cette journée est fixé à 16 € hors repas. Le nombre maximum d'enfants à 14 en élémentaire et 20 en maternelle. Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguière, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland)**, approuve l'ouverture de l'ALSH « Les Marais ».

15- RETROCESSION DE PARCELLES ET RESEAUX A LA COMMUNE PAR LA SNC BALLAINVILLIERS CHATEAU DOMAINE

Le programme de construction réalisé par la SNC BALLAINVILLIERS Château domaine étant terminé, il est nécessaire de procéder à la rétrocession des parcelles et réseaux. Ces parcelles et réseaux seront alors intégrés au domaine public communal pour un montant prévu de 1€. L'entretien de ce patrimoine sera alors assuré par la ville de Ballainvilliers. Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguière, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland)**, approuve la rétrocession par la SCI Ballainvilliers Château Domaines, à l'Euro symbolique des parcelles et réseaux, autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à leur délivrance.

16- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU GROUPE SCOLAIRE « LES MARAIS »

Il est nécessaire de procéder au changement de la chaudière au sein du groupe scolaire « Les Marais ». Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne.

17- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES HUISSERIES DU CHATEAU

Il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation énergétique au sein du château. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne.

18- CONVENTION PFAC -SYNDICAT DE L'ORGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Syndicat de l'Orge a repris l'encaissement de sa part de PFAC et augmente les montants de 2%. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention relative à la perception de la participation pour le financement de l'assainissement collectif avec émission des titres par chacune des deux parties et applique le tarif tels que proposé par le syndicat.

19- DOTATION DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR 3 PROJETS CONCERNANT LA PERFORMANCE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE -

Les 3 dossiers présentés concernent des travaux d'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique et la transition énergétique de certains bâtiments communaux recevant du public, à savoir :

Réfection de la toiture de la Mairie, Réfection de la noue du Château, Huisseries et fenêtres du Château.

Le tableau ci-dessous reprend le plan de financement pour l'année 2016 :

Projets	Coût prévisionnel de l'opération en 2016	Montant de la subvention souhaitée	Taux	Autres financements attendus	Taux	Part restant à la charge de la collectivité	
						Montant	Taux
A - Mairie toiture	39 000,00	3 900,00	10 %	27 300,00	70 %	7 800,00	20 %
B - Château noue	10 675,00	1 067,50	10 %	7 473,00	70 %	2 134,50	20 %
C - Château huisseries & fenêtres	40 000,00	32 000,00	80 %	00,00	00 %	8 000,00	20 %
TOTAL	89 675,00	36 967,50		34 773,00		17 934,50	20 %

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subventions auprès des services de l'Etat.

IV. QUESTIONS

Madame VIGUIER

Pourriez-vous nous indiquer où se situent les emplacements réservés à l'affichage d'opinion au sein de la commune de Ballainvilliers ?

Dans le cas où aucun panneau d'affichage d'opinion ne serait disponible, pourriez-vous mettre ceux-ci en place ou renommer les panneaux existants ?

Réponse

Il n'y a pas de panneaux réservés à l'affichage d'opinion au sein de la commune de Ballainvilliers.

Nous ne souhaitons pas « polluer » la commune de panneaux supplémentaires.

Nous allons mettre sur les panneaux associatifs « panneaux libres ». Ceci pour le respect de chacun pour afficher ses opinions.

Monsieur HUET

Suite à la fusion de 2 Agglomérations et à l'intégration d'autres communes au nouvel territorial, que pouvez-vous nous dire sur les discussions concernant le sujet intéressant de la fiscalité additionnelle que les Ballainvillois vont être amenés à supporter ?

A la lecture de la revue de presse gazette des communes février 2016, ne pensez-vous pas que les élus communautaires de la communauté Paris-Saclay pourraient neutraliser l'effet pervers de la Loi Notre et l'article L5211-28-3 du Code général des collectivités territoriales sur ce volet fiscal en tentant de réussir l'exercice présenté par Monsieur CURRET qui aboutirait à une neutralité fiscale pour l'ensemble de nos concitoyens ?

Vous êtes la représentante des petites communes désignée au sein de ce nouvel ensemble territorial, comptez-vous convaincre vos collègues de parvenir à une issue la plus favorable d'une part, et d'autre part de soulever l'incohérence de cette loi si ce n'est celle de proposer une motion au sein même de chaque commune concernée ?

Réponse

Quand 2 intercos et 2 communes se réunissent, il y a obligation d'harmoniser les taux d'imposition.

Europ'Essonne n'avait pas de taxe de participation sur la taxe foncière, la CAPS oui.

Par le biais de cette harmonisation de taux, on a choisi le taux moyen pondéré, le moins pénalisant pour les 2 communes. La taxe foncière sur le bâti va être lissée sur 12 ans. Cette année les Ballainvillois paieront une taxe de 0,04% du foncier pour finir à 0,42 % en 2027.

Ces taxes iront à l'interco.

Monsieur BOULLAND

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi consacrer 6 lignes d'un projet dont la date d'échéance de l'enquête est si rapprochée, pour que bon nombre de nos administrés puissent se déplacer et apporter leurs contributions au registre d'enquête publique ?

Découvrir ce projet au terme d'une enquête qui a tout de même démarré le 7 mars 2016 pose une question cruciale de mobilisation de la population.

Vous mettez en évidence l'intervention des élus de Ballainvilliers, mais de quel nombre était composée cette délégation ? Vous prouvez une fois de plus la mise à l'écart de notre Groupe sur un sujet qui concerne tous les Ballainvillois et non une partie, notre appui dans ce projet de non construction de déchetterie vous serait pourtant acquis...

Apporter notre soutien aux riverains qui subiront dans le cas de réalisation de cette zone des nuisances sonores, olfactives mais surtout une perte de valeur de leurs biens est un engagement solennel qui s'est d'ailleurs manifesté par l'apport de deux contributions de notre Groupe sur le registre d'enquête publics (documents que nous tenons à votre disposition sans aucune arrière-pensée).

A travers cette question orale, que comptez-vous mener comme actions futures sachant que la gestion des déchetteries peut dépendre aussi d'un territoire vaste comme PARIS SACLAY et que nos deux communes font partie de ce territoire aggloméré. Le combat sur les idées et la logique peuvent continuer avec nous si vous le souhaitez tant qu'il n'y a aucune décision formelle de prise et que nos actions contribuent à sauvegarder l'intérêt de notre population.

Quand on voit l'étendue de cette zone, des moyens légaux d'implanter ailleurs cet aménagement doivent être possibles.

Réponse

Il y a eu une modification du PLU en 2010 dans la ville d'Epinay sur Orge. Ce changement de PLU donne à cette zone verte l'autorisation de devenir un espace constructible. Il y a eu des protestations de l'agriculteur avec pétition à l'appui. En date du 8 avril 2016, un courrier de la mairie de Ballainvilliers a été rédigé au commissaire enquêteur en expliquant les nuisances que cela apporterait pour le domaine des Marronniers.

Le Maire d'Epinay a été contacté, une copie de la lettre lui a été transmise.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'elle ne peut en aucun cas intervenir sur le PLU d'une autre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,